









Réforme des retraites

Retraite calculée sur toute la carrière

Le régime actuel calcule les retraites sur les 25 meilleures années. Avec le régime à points, c'est sur l'ensemble de la carrière. Les années les moins bonnes (chômage, temps partiels, petits boulots, périodes de formation...) sont incluses dans le calcul.

C'est l'assurance d'une baisse mécanique des retraites et pensions pouvant aller selon certaines estimations jusqu'à 40 %.

Suppression des régimes de retraites complémentaires

Les régimes complémentaires comme l'AGIRC - ARCCO représentent 20 % de la pension = baisse des pensions.

Calcul de la valeur du point non garantie

La valeur du point sera indexée sur le « revenu moyen par tête » (indicateur qui n'existe pas !!!) Cet indicateur sera certainement moins favorable que le calcul sur l'inflation ou les salaires.

De plus, le prix d'achat pourrait augmenter sans que la valeur de service suive le même rythme. En conséquence, le rendement diminuera et la pension avec.

La revalorisation des pensions se fera sur les prix et non sur les salaires et le gouvernement pourra la geler pour « garantir le respect de la trajectoire financière ».

Même si le gouvernement précise « aucune baisse des retraites ne sera permise », le gel de la revalorisation et le système de calcul du point entraineront <u>une perte de pouvoir d'achat.</u>



Un minimum de retraite à 1000 €... en théorie

Déjà promis en 2003, il risque de rester une chimère pour de nombreux retraités. Il faudra avoir « une carrière complète » (43 ans) et justifier un nombre de points égal à 600 heures payés au smic par an.

Un recul des droits familiaux

La loi prévoit une majoration de la pension de 5 % dès le premier enfant, alors qu'actuellement le système octroie $10\,\%$ à partir du $3^{\text{lème}}$ enfant. Cette mesure semble favorable en apparence... mais qu'en apparence.

La loi supprime la majoration de trimestres validés au titre de la maternité (8 trimestres par enfant dans le privé et 4 trimestres dans le public).

Les 5 % ne compenseront pas la perte des trimestres induite par le passage à « l'universalité ».

Un âge d'équilibre qui évoluera dans le temps, des pénalités en cas de départ à « l'âge légal » qui devient virtuel

L'âge d'équilibre a pour objectif « d'inciter les français à partir plus tard ». Il institue une décote.

L'âge d'équilibre sera fixé en fonction « des projections financières du système » ce qui en fait une variable d'ajustement. Fixé à 64 ans en 2025, il est prévu d'évoluer jusqu'à 66.25 ans pour la génération 1990.

Si la loi institue bien un âge légal de départ à 62 ans, la décote fixée « *par décret à 5 % par an* » le rend virtuel. La décote sera de 10 % en 2025, elle ira jusqu'à 21 % pour la génération 1990.

Et c'est sans parler de :

- Les départs anticipés à 60 ans pour les carrières longues de plus en plus virtuels.
- La fin des catégories actives dans la fonction publique pour les métiers difficiles (comme les aides-soignantes, égoutiers...).
- La baisse des cotisations pour les plus riches (10 000 €/mois) privant le système de 3.5 milliards € par an.
- La mise en place d'un système par capitalisation pour ceux qui en auront les moyens.
- .../..

= Baisse des pensions + allongement du temps de travail











Réforme des retraites : c'est toujours NON

Même avec le 49.3, nous pouvons faire reculer le gouvernement.

La réforme Macron, attaque sans précédent contre nos retraites, est rejetée par la majorité de la population et l'immense majorité des salariés. Le conseil d'Etat a confirmé nos positions.



L'étude du projet de loi par les députés a mis en évidence de nombreux points de régression. Refusant le débat, Macron et son gouvernement ont choisi de passer en force avec le 49.3.

Pour justifier sa réforme, le gouvernement annonce des problèmes de financements. Nos organisations contestent à cette affirmation.

Financement des retraites : s'il faut de l'argent il y en a...

- **4** Egalité salariale professionnelle entre les femmes et les hommes= 6.5 milliards € en plus pour la sécu.
- 4 Augmentation la masse salariale de 1 % dans le privé = 3.6 milliards € de cotisations en plus.
- Ramener le taux de chômage au niveau avant la crise (promesse Macron) = 9 milliards € de cotisations supplémentaires.
- 4 Augmenter les cotisations de 0.2 % pour pérenniser le système couterait seulement 1.60 € par mois pour le salarié et 2.40 € pour l'employeur !!!
- Remettre en cause les exonérations des cotisations patronales qui ne profitent pas à l'emploi = 5,5 milliards € pour les entreprises du CAC 40.
- Taxer les profits financiers = 30 milliards €...

Notre pays a les moyens de financer un système de retraite intergénérationnel et solidaire.

Nous devons amplifier la mobilisation en refusant les manipulations.

Nous avons une seule exigence le retrait de la réforme des retraites.

NON A LA RETRAITE A POINTS

JOURNEE NATIONALE DE GREVE ET DE MANIFESTATION Mardi 31 Mars 2020 à 11h30 Place de la Trémoille à LAVAL

CONTACTS:

CGT 02 43 53 20 73 FO 02 43 53 42 26 FSU 02 43 53 54 60 **SOLIDAIRES** 02 43 67 17 35